

Régie interne

Garderie et Prématernelle Rires et Câlin

Politique d'intégration d'un nouvel enfant, de l'accueil et du départ quotidien.

L'entrée dans un service de garde représente habituellement une première séparation pour l'enfant et ses parents. Les parents sont invités à faire confiance au personnel éducateur et à accepter qu'un lien d'attachement s'établisse entre leur enfant et l'éducatrice à qui ils confient leur enfant.

Pour aider à bien vivre cette séparation, la garderie propose aux parents de parler avec leur enfant du plaisir qu'il va avoir à fréquenter notre milieu de garde, des amis qu'il rencontrera et de sa future éducatrice.

Les parents ont aussi la possibilité de faire la rentrée progressive à la garderie jusqu'à ce que leur enfant s'y sente à l'aise. De cette manière, l'enfant pourra laisser partir ses parents sans craindre d'être abandonné.

La garderie permet à l'enfant d'apporter de chez lui, un objet de réconfort, particulièrement pour la sieste.

À l'accueil, il est indispensable que le parent prenne le temps de déshabiller son enfant, de ranger ses vêtements et de se présenter à l'éducatrice.

Au moment du départ, les parents doivent venir chercher l'enfant dans le local ou dans la cours extérieure et signaler à l'éducatrice responsable qu'ils quittent avec lui.

Toute absence ou retard devrait être informé à la direction le plus rapidement possible pour ne pas nuire au déroulement des activités prévues de la journée.

Si une autre personne que le parent autorisé doit venir chercher un enfant, le parent doit en informer la direction car elle ne laissera pas cet enfant partir sans en avoir eu préalablement l'autorisation écrite.

Programme des sorties

La garderie préconise l'apprentissage actif, car c'est en agissant que l'enfant construit sa connaissance de lui-même, des autres et de son environnement.

Les sorties éducatives sont de bonnes occasions d'éveiller l'enfant au respect de l'environnement et de lui faire vivre des expériences motrices et sensorielles variées.

La garderie propose des sorties spéciales comme la visite à la bibliothèque municipale Eva-Sénécal, la sortie aux citrouilles à Windsor, la sortie au verger «le Gros Pierre» de Compton, la sortie à la miellerie «Lune de Miel» de Stoke entre autres. Toutes les informations concernant les consignes et un résumé des activités à réaliser sur les lieux seront affichés en temps

opportun sur notre babillard. Les parents sont invités à accompagner leur enfant soit dans l'autobus scolaire ou dans leur propre voiture.

Ces activités sont aux frais des parents et sont soumises à leur approbation préalable. Une feuille d'autorisation pour la sortie doit être signée obligatoirement par le parent de l'enfant, pour chacune des sorties.

Lors des sorties, la présence des parents accompagnateurs est primordiale pour le bon déroulement de l'activité et pour la sécurité des enfants.

Nous réalisons également d'autres sorties aux alentours de la garderie (marche sur le sentier pédestre, sortie au parc...). Au moment de l'inscription de l'enfant, les parents signent une autorisation de sorties aux alentours de la garderie.

Autres règles pertinentes

En présence des parents, l'enfant qui fréquente le service de garde, ses frères et/ou ses sœurs sont en tout temps sous la responsabilité parentale. Si un enfant, qui n'est pas inscrit à la garderie, fait un bris, les frais seront facturés à ses parents.

Si une urgence arrive et l'évacuation est nécessaire, l'éducatrice quitte les lieux avec les enfants et se rend au lieu de ralliement qui est situé en face de la garderie. Les parents en seront alors informés et ils devront venir chercher leurs enfants le plus rapidement possible.

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur et à l'extérieur de la garderie (dans un rayon de neuf mètres de toutes les portes de la garderie).

Au moment de l'arrivée et du départ de l'enfant, les parents de la garderie ont à leur disposition quatre places de stationnement réservées pour eux, dans les deux entrées de notre installation. Au besoin, ils peuvent également se stationner à proximité, sur la rue des Muguets.

Sieste

Le sommeil assure notamment la maturation du cerveau de l'enfant. C'est aussi pendant le sommeil que sont sécrétées certaines hormones nécessaires à la croissance. La sieste à la garderie contribue donc au développement des fonctions cognitives et procure à l'enfant le repos dont il a besoin pendant la journée. C'est pourquoi qu'une sieste ou un repos d'une durée minimale d'une heure est prévu quotidiennement. Pour les enfants plus âgés ne requérant pas une sieste systématique, une période de relaxation est prévue.

Politique de communication

À la garderie, nous utilisons différents outils pour informer les parents :

Pour les activités et les sorties spéciales, l'information concernant les consignes et un résumé des activités du jour seront affichés sur notre babillard et envoyés par courrier électronique aux parents.

Pour les activités quotidiennes, il existe un journal de bord interactif. Les parents reçoivent sur le portable ou le cellulaire des observations et de photos de moments vécus par l'enfant. Cet outil pédagogique optimise la communication entre le parent et l'éducatrice responsable du groupe.

La garderie fonctionne par thèmes mensuels, avec des objectifs généraux et spécifiques établis pour chaque groupe d'âge d'enfant.

À l'accueil et au départ, les parents pourront échanger avec l'éducatrice quelques renseignements qui vont améliorer la connaissance réciproque de ce que vit l'enfant : son appétit, la qualité de son sommeil, son humeur, etc.

Responsabilités des parents et effets personnels

Pour la sécurité des enfants et pour l'hygiène des lieux, parents et visiteurs doivent enlever leurs bottes ou mettre les couvre-chaussures fournis par la garderie, afin de circuler dans la garderie.

Pour l'apprentissage de la propreté, il est primordial que les parents et l'éducatrice travaillent dans le même sens. Étant donné que le rôle du parent est d'amener son enfant à la propreté, la garderie est une continuité qui facilite cette transition vers l'autonomie.

Nous demandons aux parents de faire une première application de crème solaire aux enfants le matin et nous en ferons dans la journée selon les besoins.

La porte d'entrée possède un code d'accès. Les parents ne doivent en aucun cas le divulguer à qui que ce soit, y compris leur enfant.

Les parents doivent apporter à la garderie dès la première journée de fréquentation de l'enfant les **effets personnels** suivants bien identifiés au prénom et nom de l'enfant afin d'éviter des erreurs et des pertes (la garderie ne se tient pas responsable de la perte des objets qui ne sont pas identifiés) :

- Des souliers avec antidérapant dont l'usage est réservé pour l'intérieur seulement ;
- Des vêtements et sous-vêtements de rechange, selon la température dans un sac identifié à leur nom ;
- Une housse pour matelas et un objet de réconfort pour la sieste (Une doudou, un toutou, une suce) ;
- Un tablier pour la peinture (Optionnel) ;
- Boîtes de papier mouchoirs ;
- Des couches en quantité suffisante (Identifier bien le sac au nom de l'enfant) ;
- Crème pour érythème fessier (Optionnel) ;
- Crème solaire (Ne pas apporter de crème solaire en aérosol) ;
- Serviettes humides.

Les jouets de la maison ne sont pas permis pour des raisons de sécurité. Lors de certaines activités d'apprentissage, il vous sera demandé d'en apporter un. Nous vous en aviserons.

Étant donné les dangers d'étouffement, principalement pour les plus jeunes (groupe de 18 mois), il est interdit de porter des petites pinces à cheveux.

Pour la sécurité des enfants, il est fortement recommandé que les enfants s'abstiennent de porter des bijoux (la garderie n'est pas responsable des objets perdus ou brisés) et de mettre des souliers style crocs.

Comité consultatif de parents

Conformément à l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, il existe à la garderie un comité consultatif de parents composé de cinq parents élus par et parmi les parents usagers, un membre de son conseil d'administration, de son personnel et une personne qui leur est liée. La direction convoque le comité en réunion au moins quatre fois par année. Le quorum est de trois membres. Ce comité est un organisme sans but lucratif et est consulté par la direction sur divers sujets : l'application du programme éducatif, l'acquisition et l'utilisation du matériel éducatif et de l'équipement, l'aménagement et l'ameublement, entre autres.

Médicaments

Selon le règlement sur les services éducatifs à l'enfance : la prestataire de services de garde doit s'assurer qu'aucun médicament n'est administré à un enfant sans l'autorisation écrite du parent et d'un professionnel de la santé habilité.

L'acétaminophène, les solutions orales d'hydratation, l'insectifuge, la lotion calamine, la crème pour érythème fessier, la crème solaire, les solutions nasales salines, la crème hydratante et le baume à lèvres peuvent être appliquées à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu'elles le soient avec l'autorisation écrite du parent.

Les médicaments doivent être remis à l'éducatrice à l'arrivée le matin, car ils doivent être tenus hors de la portée des enfants. Aucun médicament ou crème quelconque ne devra rester dans le sac de l'enfant afin d'éviter les risques d'empoisonnement.

Procédure en cas de maladie, d'accident ou d'urgence

Selon les critères d'exclusion, tels que définis par le Ministère de la famille et le CLSC, un enfant est considéré malade et inapte à fréquenter la garderie si son état de santé ne lui permet pas de suivre les activités normales du service de garde.

L'enfant ne devrait pas se rendre à la garderie s'il présente :

- Une maladie contagieuse ou infectieuse : gastro-entérite, conjonctivite, pédiculose (poux), oxyurose (vers), etc ;
- Fièvre (Température axillaire égale ou supérieure à 37.5 °C) ;
- Difficultés respiratoires ou une toux excessive que l'empêche de fonctionner normalement et de suivre les activités du groupe ;
- Diarrhée et vomissements.

En cas de symptômes de maladie, le parent devra venir chercher son enfant sur demande. Nous nous réservons le droit de refuser tout enfant qui arrive malade à la garderie et d'exclure l'enfant malade afin de protéger la santé des autres enfants.

Lorsqu'une maladie infectieuse fait son apparition en garderie, diverses mesures doivent être prises pour limiter la transmission de celle-ci et assurer la protection des enfants et du personnel.

Dans le cas d'une maladie contagieuse, l'enfant ne pourra revenir à la garderie pendant la période de contagion. Si un enfant arrive à la garderie lorsqu'il est encore contagieux, il sera retourné à la maison. Un billet médical pourra être exigé pour son retour. Pour éviter le plus possible la contagion, nous avons besoin de la collaboration des parents.

En cas d'accident ou d'incident mineur (morsure, etc.) un rapport doit être complété par l'éducatrice et signé par les parents et la direction.

Dans le cas d'un accident majeur ou d'une urgence, l'enfant sera conduit à l'hôpital en ambulance aux frais des parents. Il sera accompagné par l'éducatrice jusqu'à l'arrivée d'un de ses parents.

Retard

Les parents sont priés d'avertir la garderie s'ils prévoient exceptionnellement ne pas pouvoir venir prendre l'enfant avant l'heure de fermeture. Pour tout retard au-delà de 18h00, des frais de retard de \$5 par tranche de 5 minutes seront payables à l'éducatrice le jour même (un minimum de 5 minutes sera considéré).

Gestion de renseignements personnels

Les parents sont tenus d'informer la directrice de tout changement relatif à : adresse de résidence, numéro de téléphone à la maison et au travail, personne autorisée à venir chercher l'enfant à la garderie, ainsi que toute autre information pertinente à assurer la sécurité de l'enfant. La gestion des renseignements personnels est complètement confidentielle.